



► **Communiqué de presse**

ADAPTATION DES CPGE À LA RÉFORME DU LYCÉE : LE SNALC PARTICIPE À L'ACTION

Le **SNALC** est partie prenante de l'envoi d'un courrier adressé au ministre de l'Éducation Nationale par cinq associations de professeurs de CPGE et deux syndicats enseignants, visant à dénoncer les projets d'adaptation des classes préparatoires aux nouveaux élèves issus de la réforme du lycée.

Les cosignataires refusent la suppression d'heures d'interrogation en vue de financer des modules de remédiation. Ils dénoncent les nombreuses incertitudes qui subsistent après l'exposé des projets du ministère, notamment en ce qui concerne les services des professeurs de classes préparatoires qui risquent d'être déstabilisés par la mise en œuvre de ces projets.

Le **SNALC** a manifesté maintes fois son opposition à la réforme du lycée telle qu'elle est mise en œuvre par le ministère. Afin d'en limiter les graves inconvénients et de mieux assurer la continuité entre le lycée et les études supérieures, il réclame de nouveau le maintien de la troisième spécialité et la création d'options scientifiques dans le premier groupe d'options en Terminale. Il demande au ministère d'ouvrir une véritable discussion sur la réforme et ses conséquences pour les établissements d'enseignement supérieur.

Paris, 09 avril 2019

Contact :

Loïc Bertrand, responsable du secteur CPGE au SNALC, prepa@snalc.fr